

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE
DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
ROUTE DE SEGURET

Monsieur le Maire de SABLET,

VU les articles L131.2 et L131.3 du Code des Communes,
VU le code de la Route et notamment l'article l411-1 à L411-7,
VU l'arrêté interministériel en date du 07 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,
VU l'arrêté du 13 juin 1997,

VU la demande de l'entreprise SAS MISSOLIN Frères 1000 Chemin de l'ancienne voie ferrée 84110 VAISON LA ROMAINE pour la reprise du trottoir,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévenir tous risques pendant les travaux décrits ci-dessus sur la voie ROUTE DE SEGURET du Rond point de la Mairie au croisement du lotissement les Abeilles du 03/05/2021 au 08/05/2021

ARRETE

ARTICLE 1 :

LA CIRCULATION SERA ALTERNEE SUR LA ROUTE DE SEGURET DU ROND POINT DE LA MAIRIE au CROISEMENT DU LOTISSEMENT DES ABEILLES DU LUNDI 03 MAI 2021 8H00 au 08 MAI 2021 18H00..

ARTICLE 2 :

L'entreprise mettra en place la signalisation temporaire nécessaire à la sécurité des usagers et des riverains et notamment l'installation des feux tricolores.

ARTICLE 3 :

Les riverains seront avertis par dépôt de l'arrêté dans les boîtes à lettres.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie. Il sera également mentionné sur les barrières,

Ampliation de cet arrêté sera transmis à

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vaison la Romaine
- Monsieur le responsable du chantier
- Monsieur le Président du Département

FAIT A SABLET LE 21 AVRIL 2021.

Mr le MAIRE,
Mr LARGUIER Jean-Pierre

